



**RSM Ouest Audit**

24, Place d'Avesnières  
BP 30423  
53004 Laval Cedex  
France  
T +33 2 43 02 90 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

**DRONE VOLT**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 1 822 229,52 euros

14 rue de la Perdrix  
93420 VILLEPINTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société DRONE VOLT SA,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DRONE VOLT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

Les notes « 2.2 Continuité d'exploitation et 9 Evènements post clôture » de l'annexe exposent les paramètres retenus pour l'application du principe de continuité d'exploitation du Groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons analysé ces informations et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

La note « 3.8 Immobilisations incorporelles (hors goodwill) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 3.8 et 6.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

La note « 3.20 Impôts différés et impôt sur les bénéfiques » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que les notes 3.20 et 6.12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

La note « 3.21 Reconnaissance du revenu » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES  
CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à LAVAL, le 19 mai 2020

RSM Ouest Audit  
Commissaire aux comptes



Jean-François MERLET  
Associé

# I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## I.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>7 108</b>	<b>7 421</b>
Autres produits de l'activité		36	93
Achats consommés		-4 703	-5 032
Charges de personnel	<b>5.2</b>	-1 366	-1 884
Charges externes	<b>5.3</b>	-2 700	-2 758
Impôts et taxes		-46	-49
Dotation aux amortissements	<b>6.1 et 6.2</b>	-1 208	-666
Dotation aux provisions	<b>5.4</b>	-248	1
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-16	
Autres produits et charges d'exploitation	<b>5.5</b>	-189	-224
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-3 331</b>	<b>-3 098</b>
Autres produits et charges opérationnels	<b>5.6</b>	-136	-34
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-3 467</b>	<b>-3 132</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités			
<b>Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités</b>		<b>-3 467</b>	<b>-3 132</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	<b>5.7</b>	-158	-133
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-158</b>	<b>-133</b>
Autres produits et charges financiers	<b>5.8</b>	-264	-9
Charge d'impôt / Produit d'impôt	<b>5.9</b>	1 069	567
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net d'impôt des activités maintenues</b>		<b>-2 822</b>	<b>-2 707</b>
Résultat des activités non maintenues			
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues			
<b>Resultat net des activités non maintenues</b>			
<b>Part du groupe</b>		<b>-2 571</b>	<b>-2 464</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-252</b>	<b>-242</b>
Nombre d'actions composant le capital social		60 740 984	35 535 908
Résultat net de base par action		-0,0465 €	-0,0762 €
Résultat net dilué par action		-0,0465 €	-0,0762 €

## I.2. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2019

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net</b>	<b>-2 822</b>	<b>-2 707</b>
Ecarts de conversion	-20	7
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-20</b>	<b>7</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-2 842</b>	<b>-2 700</b>
Dont part du Groupe	- 2 579	- 2 458
Dont part des intérêts minoritaires	- 264	- 242

## I.3 Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	6.1	151	152
Autres Immobilisations Incorporelles	6.1	5 961	4 328
Immobilisations Corporelles	6.2	860	978
Droit d'utilisation	6.1	366	
Immeubles de placement			
Participations entreprises associés			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs financiers	6.3	161	141
Autres actifs non courants		1	
Actifs d'impôts non-courants	6.4	4 380	3 012
<b>Actifs non courants</b>		<b>11 880</b>	<b>8 611</b>
Stocks et en-cours	6.5	1 942	1 497
Clients et comptes rattachés	6.6	1 422	1 168
Autres actifs courants	6.7	1 625	818
Actifs d'impôts courants		0	
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.8	934	739
Actifs destinés à être cédés			
<b>Actifs courants</b>		<b>5 924</b>	<b>4 222</b>
<b>Total Actif</b>		<b>17 804</b>	<b>12 834</b>

Passif		31/12/2019	31/12/2018
Capital émis		1 822	1 066
Réserves		10 036	9 650
Titres en auto-contrôle		-76	-99
Résultat de l'exercice		-2 571	-2 464
Intérêts minoritaires		-493	-268
<b>Capitaux propres</b>	<b>§ 5</b>	<b>8 720</b>	<b>7 885</b>
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6.9	4 386	1 708
Passifs d'impôts non-courants			
Provisions à long terme	6.10	9	9
Autres passifs non courants			1
<b>Passifs non courants</b>		<b>4 396</b>	<b>1 718</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		1 750	613
Emprunts à court terme	6.9	26	20
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.9	1 591	1 526
Passifs d'impôts courant			
Provisions à court terme	6.10	31	41
Autres passifs courants	6.11	1 291	1 032
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			
<b>Passifs courants</b>		<b>4 689</b>	<b>3 232</b>
<b>Total Passif</b>		<b>17 804</b>	<b>12 834</b>



## I.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-2 822</b>	<b>-2 707</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 239	584
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés	284	
Plus et moinsvalues de cession		
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-1 299</b>	<b>-2 123</b>
Coût de l'endettement financier net	158	133
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-1 069	-567
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-2 209</b>	<b>-2 558</b>
Impôts versé		
Variation du B.F.R. lié à l'activité	576	-430
Autres flux générés par l'activité		
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-1 633</b>	<b>-2 988</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 763	-3 375
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	-20	
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 783</b>	<b>-3 375</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>	3 660	1 659
Rachats et reventes d'actions propres		-76
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 182	3 260
Remboursements d'emprunts	-4 781	-661
Intérêts financiers nets versés	-456	-18
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 604</b>	<b>4 163</b>
Incidence des variations des cours des devises		
Incidence du passage en IFRS 5		
<b>Variations de la trésorerie nette</b>	<b>189</b>	<b>-2 198</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>719</b>	<b>2 917</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>908</b>	<b>719</b>

## I.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'€uros	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette Groupe et minoritaires	Situationn nette Groupe	Situation nette Minoritaires
<b>Capitaux propres 31/12/2017</b>	<b>750</b>	<b>6 150</b>	<b>-3</b>	<b>6 896</b>	<b>6 922</b>	<b>-26</b>
Correction des A nouveaux		-8		-8	-8	
Variation de capital	317	3 455		3 771	3 771	
Opérations sur titres auto-détenus		-76		-76	-76	
Résultat net 31/12/2018		-2 707		-2 707	-2 464	-242
Variation des écarts de conversion			7	7	7	
Variation de périmètre						
Autres variations						
<b>Capitaux propres 31/12/2018</b>	<b>1 066</b>	<b>6 813</b>	<b>4</b>	<b>7 883</b>	<b>8 152</b>	<b>-269</b>
<b>Effet de l'application de IFRS16</b>		<b>-50</b>		<b>-50</b>	<b>-50</b>	
<b>Capitaux propres au 01/01/2019 après effet de l'application de IFRS 16</b>	<b>1 066</b>	<b>6 764</b>	<b>4</b>	<b>7 834</b>	<b>8 102</b>	<b>-269</b>
Correction des A nouveaux		63		63	63	
Variation de capital	756	2 904		3 660	3 660	
Opérations sur titres auto-détenus		23	-18	5	5	
Résultat net 31/12/2019		-2 822		-2 822	-2 571	-252
Variation des écarts de conversion			-20	-20	-18	-2
Variation de périmètre						
Autres variations						
<b>Capitaux propres 31/12/2019</b>	<b>1 822</b>	<b>6 931</b>	<b>-34</b>	<b>8 719</b>	<b>9 241</b>	<b>-523</b>

## II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2019

### II.1. Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation

#### II.1.1 Présentation du groupe

DRONE VOLT une société anonyme au capital de 1.822.229,52 euros composé de 60.740.984 actions de 0,03 € de valeur nominale chacune.

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

DRONE VOLT est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. 90% des titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe DRONE VOLT est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones aériens destinés aux secteurs de la sécurité et de la surveillance, du transport, et de la topographie. Le groupe DRONE VOLT propose également des prestations de formation et d'assistance technique. En outre, le groupe DRONE VOLT a développé une expertise en matière de logiciels d'aide au pilotage et en intelligence artificielle embarquée.

Le groupe DRONE VOLT exerce ses activités en France et à l'international au travers de filiales au Danemark, Benelux, Canada, aux Pays-Bas ou d'agents aux USA et en Suisse. La répartition géographique du CA au 31 décembre 2019 est la suivante : France (39%), International (61%).

DRONE VOLT fournit des solutions globales professionnelles « sur mesure » en constructeur intégré de drone civil professionnel :

- Conception de drones, développement des capteurs à usage professionnel et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société,
- Fabrication de drones et des composants pour chacune des applications visées,
- Développement d'un service spécialisé dans la recherche et le développement permettant l'utilisation des drones au travers d'applications mobiles,
- Fabrication de la « caméra » PENSAR, dotée d'un module embarqué d'intelligence artificielle de reconnaissance de formes,
- Etudes de faisabilité de nouveaux drones afin de répondre aux besoins du client,
- Prestations de formation adaptées aux besoins des clients,
- SAV et Maintenance.

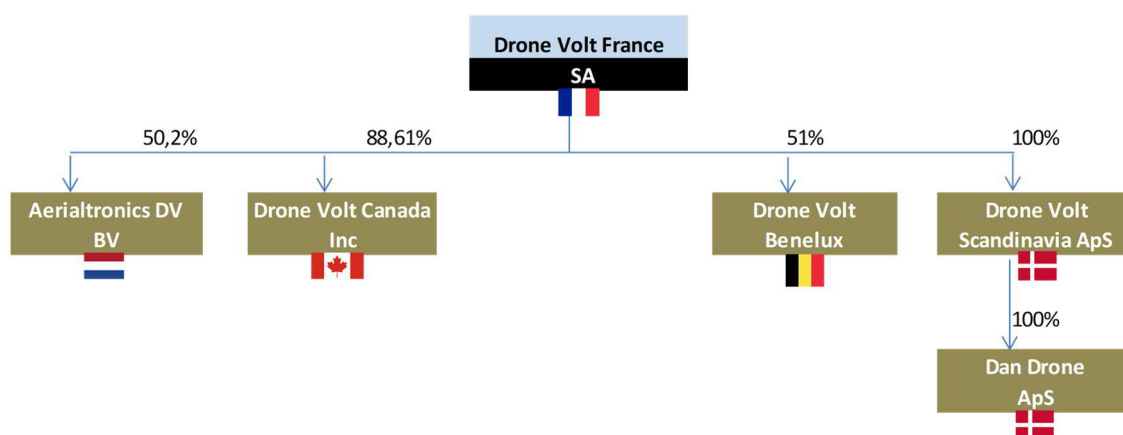
Les états financiers consolidés ci-joints, présentent les opérations de la société DRONE VOLT et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les comptes présentés sont audités. Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

## II.1.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation est le suivant

Entités	Forme	SIRET	Méthode	31/12/2019	Méthode	31/12/2018
				%		%
Drone Volt France	SA	53197000510	IG	100	IG	100
Aerialtronics BV DV	BV		IG	50,2	IG	50,2
Dronevolt Benelux			IG	51	IG	51
Dronevolt Canada Inc			IG	88,61	IG	88,61
Dronevolt Scandinavia ApS			IG	100	IG	100
Dan Drone APS			IG	100	IG	100



## II.1.3 Gouvernance

L'assemblée générale du 11 mai 2017 a décidé de réunifier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ces fonctions sont assurées depuis le 11 mai 2017 par Monsieur Olivier Gualdoni.

## II.1.4 Fais caractéristiques de l'exercice

- Au cours de l'année 2019 60 OCA issues des émissions d'OCABSA en faveur de la société YA Global Master SPV LTD ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 3.397.862 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 101.935,86 € assortie d'une prime d'émission de 517.330,81 €
- Au cours de l'année 2019 et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 avril 2018 et du Conseil d'administration du 4 mai 2018, 5 tranches d'OCABSA soit 400 OCA ont été émises pour un montant de 4.000.000 € en faveur de la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES. Ces OCA sont assorties de bons de souscription d'actions. Parallèlement 320 OCA ont été converties au cours de l'année 2019 et ont donné lieu à l'émission de 19.148.913 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 574.467,39 € assorties d'une prime d'émission de 2.575.765,94 €
- Le 2 mai 2019 et conformément à la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 27 avril 2018 au conseil d'administration 152 ORNANE (Obligations Remboursables en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) d'une valeur nominale de 5.000 € chacune soit 760.000 € ont été émises. Elles portent intérêt au taux de 7% par an sur 3 ans à compter de l'émission. Cette émission d'ORNANE s'apparente à un prêt classique avec un remboursement mensuel des intérêts et du capital en numéraire et remboursable à tout moment sans pénalités. A l'échéance les souscripteurs recevront un intérêt complémentaire *in fine* de 7%.
- Le 16 mai 2019 et conformément à la délégation consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale du 27 avril 2018 il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de 79.749,03 € par l'émission de 2.658.301 actions ordinaires par incorporation de créances au capital de Drone Volt S.A.
- Le 30 novembre 2019 et conformément à la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 27 avril 2018 au conseil d'administration 163 ORNANE (Obligations Remboursables en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) d'une valeur nominale de 5.000 € chacune soit 815.000 € ont été émises. Elles portent intérêt au taux de 7% par an sur 3 ans à compter de l'émission. Cette émission d'ORNANE s'apparente à un prêt classique avec un remboursement mensuel des intérêts et du capital en numéraire et remboursable à tout moment sans pénalités. A l'échéance les souscripteurs recevront un intérêt complémentaire *in fine* de 7%.
- Le 19 décembre 2019 Drone Volt a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.700.000 € représenté par 1.700 obligations d'une valeur nominale de 1.000 € chacune. Les obligations portent intérêt au taux de 12% par an. Ils sont payables mensuellement tout comme les obligations. L'emprunt a une durée de 24 mois.
- Conformément aux accords contractuels d'octobre 2017 dans le cadre des modalités de financement de la société filiale Aerialtronics DV B.V. une commission en rémunération des garanties accordées a été facturée à la société Aerialtronics DV. BV pour un montant de 300.000 €
- Une décision en matière de droits de douane dans le cadre d'un litige a été rendue au cours du premier semestre 2019. Elle est favorable à la société Drone Volt et à donner lieu à la comptabilisation d'un remboursement à recevoir de 195 K€ parmi les autres

charges et produits opérationnels. Le versement en faveur de Drone Volt interviendra au cours du mois de mars 2020.

## II.2. Base de préparation

### II.2.1. Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 sont établis sur la base d'une continuité d'exploitation et en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés le 17 mars 2020.

### II.2.2 Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2019 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2020 au minimum, et par conséquent que les comptes consolidés devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

### II.2.3. Comparabilité des comptes

Les comptes des années 2018 et 2019 sont établis sur une durée de 12 mois.

A l'exception des normes, amendements et interprétations entées en vigueur après la clôture du dernier exercice (voir note 3.2 ci-dessous), les principes comptables suivis par le groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice précédent.

## II.2.4. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont les suivantes :

- Les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- Les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier à sa juste valeur.

## II.2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société Drone Volt S.A. et toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

## II.2.6. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes. La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, notamment en raison du contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- Les prévisions d'activité et de trésorerie sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation du groupe ;
- La détermination des impôts différés actifs ;
- L'estimation des dénouements probables des risques et litiges en cours.

## II.3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

### II.3.1 Nouvelles, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont décrits en note 3.2 « Changement de méthodes comptables ».

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Drone Volt au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;

L'interprétation IFRIC 23, qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des impôts courants et différés du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le bilan au 31 décembre 2018 n'a pas été retraité.

- amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;

### II.3.2. Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « contrats de location »

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats de location en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Les données de l'exercice 2018, présentées à titre comparatif, n'ont donc pas été ajustées conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

Les principaux effets de la nouvelle méthodologie introduite par IFRS 16 par rapport aux principes antérieurement appliqués portent sur la comptabilisation des contrats de location en tant que preneur. En effet, la norme IFRS 16 qui définit un contrat de location comme étant un contrat qui confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié change profondément la comptabilisation de ces contrats dans les états financiers.

Tout d'abord, la norme introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour le preneur, consistant à comptabiliser à l'actif, un droit d'utilisation et au passif, une dette locative correspondant à la somme des paiements futurs actualisés. Le traitement comptable



sous IAS 17 (ancienne norme) qui distinguait les locations financement des locations simples disparaît et est remplacé par ce nouveau modèle à compter du 1er janvier 2019.

Au-delà de l'impact de présentation au bilan, le compte de résultat est aussi impacté. La charge d'exploitation actuelle est remplacée par une charge d'amortissement ainsi que par une charge d'intérêt. Au tableau de flux de trésorerie, seuls les intérêts continuent d'affecter les flux d'exploitation, les flux d'investissement ne sont pas modifiés tandis que le remboursement du principal de la dette locative affecte les flux de financement.

Pour cette première application, le Groupe a retenu la méthode rétrospective simplifiée et applique les dispositions pratiques autorisées suivantes :

- L'exclusion des contrats de location dont la durée résiduelle se situe dans les 12 mois suivant la date de première application. Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. En France, il a été retenu, le plus souvent, une période de 9 ans pour les baux immobiliers ; à l'international, la durée des contrats a été appréciée à l'aune du droit local et de l'usage attendu des locaux.

- L'exclusion des contrats de location dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à 5 000 euros environ.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée et par conséquent la période comparative 2018 n'est pas retraitée. Cette option conduit à comptabiliser un effet cumulé des retraitements requis par la norme dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'est traduite par une augmentation des réserves consolidées de 50 milliers d'euros.

Les contrats de location retraités sont des locations de bâtiments commerciaux et techniques.

### II.3.3 Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill / Profit sur acquisition à des conditions favorables à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres

que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

### II.3.4 Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle lié à des transactions qui ne conduisent pas à une perte de contrôle, sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

### II.3.5. Méthodes de consolidation

- Filiales

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

- Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

- Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe dé comptabilise des actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant

qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

### II.3.6. Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et charges sont convertis aux taux moyens de l'année qui approche, en l'absence de fluctuation significative, le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même en ce qui concerne les flux de trésorerie et les variations du besoin en fonds de roulement. Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan qui forment la contrepartie des capitaux propres d'ouverture ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés lors de la conversion du résultat global.

Les taux de conversion retenus par le groupe pour la conversion des comptes de l'état de la situation financière des entités étrangères sont ceux édictés par la banque de France. Concernant l'état du résultat global il s'agira des taux moyens sur la période en cours.

Les taux de conversion utilisés pour la période close au 31 décembre 2019 par le Groupe sont les suivants :

Devises	31 Décembre 2019		31 Décembre 2018	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
CAD - Dollar canadien	1,4598	1,4855	1,560	1,529
KR - Couronne Danoise	7.4715	7,466	7,467	7.453

### II.3.7. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère évalués en termes de coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### II.3.8. Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

### II.3.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont activés, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs :

constructions et agencements.....	10 à 50 ans
installations techniques, matériels et outillages industriels..	5 à 10 ans
autres immobilisations corporelles.....	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

### II.3.10. Dépréciation d'actifs

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs ou une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la part de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT identifiées par le Groupe s'apprécient au regard de chaque zone géographique, à savoir :

- France
- Europe hors France
- Autres

### II.3.11. Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs concernent principalement les rubriques ci-dessous :

- Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

Il n'y a pas de titres de participation non consolidés.

### II.3.12. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

### II.3.13. Créances clients et comptes rattachés

Les dépréciations attachées aux créances clients sont calculées selon la méthodologie suivante :

- Créances échues depuis 6 mois provisionnées à 50% du montant H.T. ;
- Créances échues depuis 1 an provisionnées à 100% du montant H.T.

### II.3.14. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les coûts comprennent une quote-part de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

## II.3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires,
- les placements financiers très liquide (OPCVM, autres produits, ...) c'est-à-dire qu'ils sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

## II.3.16. Engagements envers les salariés

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation,
- Une table de mortalité
- L'âge de départ à la retraite,
- Un taux de charges patronales,
- Un taux d'augmentation de salaires,
- Un taux de rotation des effectifs,

Un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.



### II.3.17. Subvention d'investissement

Les subventions reçues sont comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsque le groupe s'est conformé aux conditions attachées aux subventions et qu'elles sont perçues. Ce poste comprend essentiellement les crédits d'impôt recherche. Les subventions liées à un actif amortissable sont étalées sur les exercices d'amortissement et ce proportionnellement aux amortissements. Celles liées à des actifs non amortissables sont reconnues sur les exercices qui supportent les coûts.

### II.3.18. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

### II.3.19. Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

### II.3.20. Impôts différés et impôt sur les bénéfices

Des impôts différés sont généralement constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans les 5 ans, période considérée comme remplissant le critère de probabilité d'utilisation supérieure à 50%.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global à l'origine.



Au 31 décembre 2019, compte tenu des échéances prévues d'utilisation des déficits fiscaux de Drone Volt France les déficits ont été activés au taux d'impôt sur les sociétés de 25%.

## II.3.21. Reconnaissance du revenu

Le Groupe effectue des prestations de services et des ventes dont la reconnaissance en termes de chiffre d'affaires repose sur la facturation. Les prestations à facturer sont évaluées au prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Les ventes de marchandises ou de produits facturés mais non encore livrés sont retraités en produits constatés d'avance.

## II.4. Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2018

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre depuis le 31 décembre 2018.

## II.5. Analyse du compte de résultat consolidé

### II.5.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

#### II.5.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par nature

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2019 s'élève à 7,1 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros l'année précédente. Il s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par nature	31/12/2019	31/12/2018	Variation	% variation
Ventes de drones	6 201	6 631	-430	-6%
Ventes de services	907	790	117	15%
Autres revenus	ns	ns	ns	ns
<b>Total chiffre d'affaires par nature</b>	<b>7 108</b>	<b>7 421</b>	<b>-313</b>	<b>-4%</b>

#### II.5.1.2 Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par zone géographique

Le chiffre d'affaires consolidé par zone géographique du Groupe au 31 décembre 2019 s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	31/12/2019	31/12/2018	Variation	% variation
France	2 669	3 073	-404	-13%
Europe (hors France)	3 009	3 606	-597	-17%
Autres	1 430	742	688	93%
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>7 108</b>	<b>7 421</b>	<b>-313</b>	<b>-4%</b>

## II.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1.3 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Charges de personnel	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	1 065	1 455
Charges sociales	301	429
<b>Total charges de personnel</b>	<b>1 366</b>	<b>1 884</b>

Il convient de noter que la société filiale Aérial Tronics, en vertu d'un dispositif prévu pour les salariés participant aux projets de recherches et développement, bénéficie d'une réduction des charges sociales. Au 31 décembre 2019 cette réduction s'est élevée à 152 K€

L'effectif à fin décembre 2019 du groupe s'établit à 46 personnes contre 57 au 31 décembre 2018.

## II.5.3. Charges externes

Les charges externes du Groupe au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2.698 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Sous traitance	13	135
Locations immobilières et mobilières	275	359
Entretiens et réparations	122	106
Primes d'assurance	132	107
Personnels extérieurs	16	43
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de bureaux	1 211	936
Déplacements, missions et réceptions	290	461
Transport sur achats et ventes	147	5
Publicité, publications, relations publiques	348	425
Frais postaux et de télécommunications	105	136
Autres	40	46
<b>Total autres achats et charges externes</b>	<b>2 700</b>	<b>2 758</b>

## II.5.4. Dotations aux provisions

<b>Dotations aux provisions pour dépréciations</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dotations nettes aux provisions sur stocks	-93	-8
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	-156	9
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>-248</b>	<b>1</b>

## II.5.5. Autres produits et charges d'exploitation

<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Subventions d'exploitation		22
Autres produits	7	6
Subvention d'exploitation Coface		
Jetons de présence	-73	-80
Autres charges dont licences	-124	-170
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>-189</b>	<b>-224</b>

## II.5.6. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable des immobilisations cédées / mises au rebut	-284	
Remboursement à recevoir relatif à un litige	195	
Autres	-47	-34
<b>Total Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-136</b>	<b>-34</b>

## II.5.7. Coût de l'endettement financier brut

Coût de l'endettement financier brut	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des emprunts obligataires	66	85
Intérêts des emprunts auprès des établissements financiers	45	48
Intérêts sur emprunts des contrats de locations (IFRS 16)	48	
<b>Total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>158</b>	<b>133</b>

## II.5.8. Autres produits et charges financiers

Autres produits et charges financiers	31/12/2019	31/12/2018
Commission versée relative à une garantie finanicère	-300	0
Différences de change	36	-9
<b>Total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-264</b>	<b>-9</b>

## II.5.9. Impôts sur le résultat

Impôt sur le résultat	31/12/2019	31/12/2018
Impôts dus sur les bénéfices	0	0
Déficits activés au cours de la période	1 271	1 149
Autres incidences de la variation des impôts différés	-204	-351
Incidence de la variation du taux d'impôt sur les sociétés en France	0	-231
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>1 067</b>	<b>567</b>

## II.5.10. Preuve d'impôt

<b>PREUVE D'IMPÔT - En millier d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat consolidés après impôt	-2 822
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-2 822
Impôt exigible comptabilisé	0
Impôt différé comptabilisé	-1 068
Impôt réel	-1 068
Impôt différé changement de taux porté au résultat	0
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-3 890
IMPOT THEORIQUE GROUPE (28%)	-1 089
<b>ECART ENTRE IMPÔT THEORIQUE ET IMPÔT REEL</b>	<b>- 21</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ECART</b>	<b>- 21</b>
Différence de taux d'impôt sur les filiales étrangères	-92
Différence liée au taux d'impôt sur les sociétés utilisé pour l'activation des déficits (25%) compte tenu de leur échéance prévue	-91
Différences permanentes	117
Autres différences	45

## II.6. Analyse de la situation financière consolidée

### II.6.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Valeur brute des Goodwill	152			152
Amortissements / dépréciations				
<b>Valeurs nettes des Goodwill</b>	<b>152</b>			<b>152</b>

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>152</b>					<b>152</b>
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	2 175	1 157	90		41	3 283
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	372	29				401
Droits d'utilisation	789					789
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	455					455
Immobilisations incorporelles en cours	2 021	2 643	1 334			3 330
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Immobilisations Incorporelles brutes</b>	<b>5 812</b>	<b>3 829</b>	<b>1 424</b>		<b>41</b>	<b>8 258</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	538	734	11		1	1 261
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	126	69				195
Droits d'utilisation	299	124				423
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	29	23				52
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>992</b>	<b>949</b>	<b>11</b>		<b>1</b>	<b>1 931</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>152</b>					<b>152</b>
Frais de recherche et développement	1 637	423	79		40	2 022
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	246	-40				206
Fonds commercial	490	-124				366
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	426	-23				403
Immobilisations incorporelles en cours	2 021	2 643	1 334			3 330
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 819</b>	<b>2 880</b>	<b>1 413</b>		<b>40</b>	<b>6 328</b>

## II.6.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	817	211	190		7	845
Autres immobilisations corporelles	447	57			1	505
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 264</b>	<b>269</b>	<b>190</b>		<b>8</b>	<b>1 350</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	159	189	15		0	333
Autres immobilisations corporelles	127	63	33		1	158
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>286</b>	<b>252</b>	<b>48</b>		<b>1</b>	<b>491</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	658	22	175		7	512
Autres immobilisations corporelles	320	-6	-33		0	347
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>978</b>	<b>16</b>	<b>142</b>		<b>7</b>	<b>860</b>

-

## II.6.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Dépôts et cautionnement	141	20			161
Autres immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations					
<b>Valeurs brutes</b>	<b>141</b>	<b>20</b>			<b>161</b>

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations					
<b>Provisions</b>					

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts	141	20			161
Autres immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations					
<b>Valeurs nettes</b>	<b>141</b>	<b>20</b>			<b>161</b>



## II.6.4. Actifs d'impôts non courants

Autres actifs non courants et actifs d'impôts non courants en milliers d'euros	Montant brut
Créances relative aux crédits d'impôt recherche et innovations	279
Actifs d'impôt différé sur les déficits	4 482
Actifs d'impôt différé sur les différences temporaires	48
Impôt différé passif sur le retraitement d'homogénéité des dépenses de développement activées	-440
Autres	11
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 380</b>

## II.6.5. Stocks

Stocks en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	2 106	1 580
Dépréciation	-164	-83
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>1 942</b>	<b>1 497</b>

## II.6.6 Clients

Clients et comptes rattachés en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	1 570	1 227
Dépréciation	-148	-59
<b>Valeur nette des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 422</b>	<b>1 168</b>

## II.6.7. Autres actifs courants

<b>Autres actifs courants</b>		
<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Créances fiscales	459	582
Charges constatées d'avance	93	197
Créances fiscales dont l'échéance est inférieure à un an (CIR)		39
Libération de la souscription à l'emprunt obligataire non convertible à recevoir	795	0
Produit à recevoir relatif à un litige	195	
Autres	83	0
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 625</b>	<b>818</b>

## II.6.8. Trésorerie

<b>TRESORERIE NETTE - en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	934	739
<b>Trésorerie active</b>	<b>934</b>	<b>739</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	26	20
<b>Trésorerie passive</b>	<b>26</b>	<b>20</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>908</b>	<b>719</b>

## II.6.9. Dettes financières

<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Application IFRS 16</b>	<b>Augm.</b>	<b>Dim.</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>Partie non courante</b>	<b>Partie courante</b>
Emprunts obligataires convertibles	1 412		4 010	3 813	1 609	1 609	0
Autres emprunts obligataires	0		1 517	0	1 517	809	708
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 093		0	241	852	712	140
Dettes Financières relatives aux droits d'utilisation IFRS 16		555		119	436	326	110
Autres emprunts	225		1 371	362	1 234	802	432
Comptes courants associés	386		53	247	192	0	192
Avances remboursables	116		21		137	137	0
Concours bancaires courants	20		6		26		26
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>3 252</b>	<b>555</b>	<b>6 977</b>	<b>4 781</b>	<b>6 004</b>	<b>4 396</b>	<b>1 608</b>

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 5 années selon les emprunts. La société n'est pas exposée à des risques de taux.

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 7 années selon les emprunts. Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

L'assemblée générale du 5 janvier 2016 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société YA Global Master SPV LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP.

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 5.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 500 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 25 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 250.000 € par tranche.

Les OCA sont émises au pair soit 10.000 € par OCA. Elles ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non-conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 4% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui est fonction du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée après application d'une décote de 8%.

Les OCA sont assorties de Bons de souscription d'action (BSA). Le nombre de BSA attachés aux OCA est déterminé lors de chaque émission des OCA en fonction du prix d'exercice. Ce dernier est égal à 115 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission ayant conduit à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA sont exerçables dans un délai de 36 mois à compter de leur émission.

Au 31 décembre 2019 l'ensemble des OCABSA a été converti. 5.130.496 BSA ont été attribuées : 1.140.564 en 2016, 1.934.133 en 2017, 2.055.799 en 2018 et aucun en 2019. Chaque BSA donne droit à 1 action. Au 31 décembre 2019, 1.140.564 BSA étaient échus.

L'assemblée générale du 27 avril 2018 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES. Cette ligne de financement d'un montant maximum de 8.000.000 €

résulte de l'émission d'un nombre maximum de 800 OCA émises à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 80 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 800.000 €

Les OCA sont émises à 93% de leur valeur nominale soit un prix de souscription de 9.300 € par OCA. Elles ont une maturité de 5 années à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non-conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 2% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui sera égal à 100% de la moyenne de n'importe quel prix moyen pondéré par les volumes sur trois jours, tel que publié par Bloomberg, au cours d'une période de 20 jours précédents la demande de conversion des OCA concernés. Les OCA sont assorties de bons de souscription d'action (BSA). 160.000 BA sont attachés à chaque tranche d'OCA émises (80 OCA). 1 BSA donnant droit de souscrire à 1 action ordinaire de DRONE VOLT.

Le prix d'exercice des BSA est égal au prix moyen pondéré par les volumes au cours des trente jours qui précèdent la date d'émission de la tranche à laquelle sont attachés les BSA concernés, augmenté d'une prime de 20%. Ils sont exerçables durant une période de 3 ans à compter de leur émission.

Au cours de l'année 2019 :

- 5 tranches d'OCABSA, soit 400 OCA, ont été émises et 320 ont été converties ;
- 800.000 BSA ont été attribuées ce qui porte le nombre de BSA au titre des OCA émises à 1.120.000 au 31 décembre 2019. Chaque BSA donne droit à 1 action.

Au cours de l'année 2019 315 ORNANE (Obligations Remboursables en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) d'une valeur nominale de 5.000 € chacune soit 1.575.000 € ont été émises. Elles portent intérêt au taux de 7% par an sur 3 ans à compter de l'émission. Cette émission d'ORNANE s'apparente à un prêt classique avec un remboursement mensuel des intérêts et du capital en numéraire et remboursable à tout moment sans pénalités. A l'échéance les souscripteurs recevront un intérêt complémentaire in fine de 7%.

Le 19 décembre 2019 Drone Volt a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.700.000 € représenté par 1.700 obligations d'une valeur nominale de 1.000 € chacune. Les obligations portent intérêt au taux de 12% par an. Ils sont payables mensuellement tout comme les obligations. L'emprunt a une durée de 24 mois.

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission d'une dette financière sont déduits de la juste valeur initiale de la dette et étalée sur la durée de vie de cette dernière. Ces frais s'élèvent au 31 décembre 2019 à 368 K€ et concernent les émissions d'ORNANE ainsi que l'emprunt obligataire de 1,7 M€

## II.6.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2018	Augm.	Diminutions		31/12/2019	Partie non courante	Partie courante
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée			
Provisions pour risques	41	30	41		30		30
Provisions pour indemnités de départs à la retraite	9				9		9
Autres Provisions pour charges							
Provisions pour passif d'impôt différé							
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>41</b>		<b>39</b>		<b>39</b>

## II.6.11. Autres passifs courants

Autres passifs courants - En milliers d'euros	Montant brut	
	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	71	81
Dettes fiscales et sociales	833	870
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Avoirs à émettre et créances financées	338	
Autres dettes	43	82
Produits constatés d'avance	6	
<b>TOTAL ETAT DES DETTES</b>	<b>1 291</b>	<b>1 032</b>

## II.6.12. Impôts différés

IMPÔTS DIFFERES	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Impôts différés actifs sur les déficits	4 482	3 227	1 255
Impôts différés actifs sur le coût d'acquisition des titres	0	0	0
Impôts différés passifs nettés des impôts différés actifs sur les retraitements	-449	-251	-198
Impôts différés actifs sur les différences temporaires	48	36	12
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>4 080</b>	<b>3 012</b>	<b>1 068</b>
Impôts différés passifs sur provisions fiscales	0	0	0
Impôts différés passifs sur les écarts d'évaluation	0	0	0
Impôts différés passifs sur les actifs financés par crédit bail	0	0	0
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## II.7. Engagements hors bilan

Le Groupe n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2019.

## II.8. Parties liées

### II.8.1. Rémunération des dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération de 131.063 € Il ne bénéficie pas d'engagement donnée par le Groupe ni de paiement en actions.

### II.8.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

### II.8.3 Transactions avec d'autres parties liées

Les parties liées concernent le management associé minoritaire de certaines sociétés filiales. Les soldes au 31 décembre 2019 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019
Autres emprunts et dettes assimilées	0 K€

## II.9. Evènements post-clôture

Le groupe, dont l'intégralité de la production est réalisée en Europe dans le département DRONE VOLT FACTORY, fait face à un allongement des délais d'approvisionnement de composants électroniques en provenance de Chine en raison de l'arrêt des usines et de la forte réduction des disponibilités de fret. Ces contraintes impactent également l'activité de distribution de Marques Tiers.

Dans le même temps, l'activité DRONE VOLT ACADEMY, pôle de formation du groupe, connaît de nombreux reports en raison des restrictions en termes de déplacement imposées par tous les grands comptes à leurs collaborateurs.

Ainsi, DRONE VOLT annonce que son activité sera moins soutenue qu'anticipée au premier trimestre 2020.

A ce jour, la plupart des fournisseurs chinois annoncent qu'ils reprendront leurs approvisionnements début avril, ce qui permettrait un retour à la normale dès le second trimestre.

Le groupe, qui avait déjà mis en place un programme d'optimisation de ses charges en 2019, a décidé de recourir au chômage partiel pour certains collaborateurs privés d'activité afin de limiter l'impact de cet arrêt partiel d'activité sur sa situation financière.

DRONE VOLT demeure néanmoins très confiant sur son année à venir. A ce jour, le groupe n'enregistre aucune annulation de commandes. Son pipeline commercial reste supérieur à 15 millions d'euros et des commandes importantes pourraient être annoncées prochainement.

## II.10. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>RSM Ouest Audit</b>
<b>Certification des comptes</b>	23 K€
<b>Services autres que la certification des comptes (SACC)</b>	-
<b>Total</b>	<b>23 K€</b>